35e ANNEE N° 2794 PARAIT LE SAMEDI 15 MARS 1924

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DIX francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN— Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'Agence Havas, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,50
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré.

Ce que le citoyen Raoul Anglès a fait pour le Canton de Sisteron

Au moment où les électeurs sont appelés à choisir un nouveau conseiller général, nous avons la bonne fortune de voir le député qui représente plus particulièrement notre arrondissement, candidat à ce siège. Et nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile de remettre sous les yeux de nos compatriotes ce que notre représentant à la Chambre a fait ou tenté de faire pendant les dix années de son mandat, en faveur de notre canton.

C'est une œuvre considérable et dont l'ampleur même est justifiée par l'importance des affaires en cause. Nous pouvons dire que, jamais depuis 1914, des questions d'un intérêt général aussi vif ne s'étaient posées pour notre région. Dans toutes ces affaires où l'avenir même de notre ville était engagé, nous avons vu notre mandataire lutter pied à pied en faveur des intérêts qui lui étaient confiés et son action le plus souvent couronnée de succès a toujours permis d'empêcher que nos droits soient méconnus.

Il faut avoir parcouru les dossiers énormes que représente l'étude de ces affaires et la correspondance échangée ; il faut avoir suivi pas à pas les démarches multipliées qui ont été faites auprès des administrations et du gouvernement, pour se rendre compte du zèle avec lequel nous avons été représentés.

Les électeurs du canton de Sisteron, en renouvelant dimanche leur confiance à M. Anglès, montreront qu'ils ont conscience à la fois des services rendus et de l'œuvre qui reste à accomplir, en élisant l'homme qui peut le mieux la mener à bien.

VILLE DE SISTERON

La Question de la Chute d'Eau et des Usines

Dès 1916, M. Albert Thomas, ministre de l'Armement, manifestait l'intention de concéder à M. Chabrand le droit de construire un canal de dérivation sur la Durance entre Beynon et Sisteron, et de réaliser une chute d'eau.

M. Chabrand, annonçait qu'il construirait l'usine de production d'énergie électrique au Poët dans les Hautes-Alpes.

Grâce aux démarches de M Anglès, appuyées par M. Honnorat, alors député de Barcelonnette, il fut convenu que la concession ne serait accordée qu'à la condition expresse que la chute serait poussée jusqu'à Sisteron et l'usine hydro-électrique construite sur le territoire de la ville. M. Chabrand ayant passé par la suite son contrat à la Compagnie Alais Camargue. le cahier des charges définitif fut élaboré en 1919. Entre temps, le service des poudres avait jugé à propos de construire en vue de l'utilisation éventuelle de l'énergie électrique produite à Sisteron, une grande usine destinée à la fabrication de la cyanamide. Cette construction, dans laquelle l'Etat, comme toujours mauvais exploitant, après avoir passé un contrat désastreux avec la Compagnie, engloutit une somme de onze millions, était restée inachevée à la fin de la guerre

Le but poursuivi par M. Anglès fut d'essayer de rendre possible et même inévitable, l'utilisation de cette usine. A cet effet, il obtint que dans le cahier des charges de la concession fût inscrite une réserve de 50 0/0 de la force produite devant être utilisée obligatoirement dans la région de Sisteron. Le nombre de kilowatts ainsi réservé devait entrainer quasi obligatoirement son emploi à l'usine de cyanamide, puisque l'usine de Saint-Auban, également sise dans la région, ne pouvait pas en consommer autant.

Par la suite, la Compagnie Alais Camargue, qui se trouvait dans des embarras financiers lors de la crise économique de 1920, obtint pendant l'intersession des Chambres la réduction de cette réserve à 25 0/0 de la force produite. Cette réduction amena de la part de M. Anglès une interpellation à la Chambre le 7 décembre 1921. Le Ministre des Travaux Publics prit dans cette séance des engagements en vue de la déchéance de la Compagnie sans indemnité, si à l'expiration d'un délai de 5 ans, elle n'avait pas achevé ses travaux. C'est cet engagement qui, lorsque la Compagnie, de plus en plus pressée par ses embarras financiers et sous la menace de l'abandon total de l'entreprise, sollicita l'autorisation de ramener la chute au Poët, permit à notre représentant d'intervenir efficacement pour sauvegarder définitivement les droits de notre ville. Sous l'impulsion du regretté M. Thélène et du Conseil Municipal tout entier, nos élus négocièrent et obtinrent que : 1) le cahier des charges primitif fut intégralement maintenu. c'est-à-dire que la concession restât celle de la chute de Sisteron et dût être obligatoirement poussée plus tard jusqu'aux portes de la ville ; 2) que toutes les redevances et autres avantages (éclairage électrique pour certaines communes, etc.) dues pour la concession de la chute fussent maintenues au département des Basses-Alpes bien que l'usine fut provisoirement installée au Poët ; 3) qu'en attendant la réalisation de l'usine hydro-électrique à Sisteron même par l'achèvement du canal, **une somme de 30.000 francs par an serait versée à notre commune.**

Quant à l'usine de cyanamide, il fut entendu au cours de la même négociation qu'elle serait libérée du privilège exorbitant que la Compagnie Alais Camargue gardait sur elle grâce au droit de préférence qu'elle pouvait exercer sur sa location. L'Etat s'était en effet, pendant la guerre, lié par un contrat qui, laissant à la Compagnie Alais Camargue la propriété des terrains de l'usine et la priorité pour sa location, empêchait pratiquement tout autre industriel de venir s'installer chez nous et d'utiliser les bâtiments qui lui avaient coûté si cher.

L'usine de cyanamide est depuis l'année dernière libérée de ce privilège, et des pourparlers sont engagés en vue de sa location avec le département des Bouches du Rhône.

L'Adduction des Eaux et les Egouts

Cette grande œuvre préparée par la municipalité de M. Gasquet fut mise au point sous forme d'un projet définitif par M. Thélène et l'assemblée municipale actuelle.

Au cours de l'année 1922, M. Anglès dut intervenir à plusieurs reprises pour que l'administration mit à la disposition du service local des Ponts et Chaussées les facilités nécessaires à l'achèvement du projet dans les délais voulus pour qu'il put être subventionné sur l'exercice 1923. La Commission du Pari Mutuel, sur les insistances de M. Anglès, appuyé par ses amis au Parlement, nous a accordé l'année dernière une subvention de 571.428 francs pour les eaux et de 375.000 francs pour les égouts. Ces entreprises sont susceptibles de recevoir des subventions complémentaires sur le prochain exercice, subventions qui nous seront d'autant plus nécessaires que des difficultés imprévues se sont révélées en ce qui concerne l'adduction des eaux, difficultés qui, d'après l'avis des personnalités techniques compétentes, seront certainement surmontées, mais qui entraineront un retard d'environ six mois dans la réalisation du projet, et par conséquent l'augmentation du coût en raison de la hausse générale des prix.

Nos établissements d'enseignement

Notre collège a été menacé de suppression au début de l'année 1923. M. Anglès a protesté aussitôt avec énergie contre cette mesure qui serait préjudiciable aux intérêts de l'enseignement dans la région. Le collège de Sisteron, dont la création fut réclamée par les cahiers des doléances aux Etats Généraux, a été respecté par tous les régimes ; il n'appartient pas à la Troisième République de supprimer un établissement d'enseignement d'une nécessité absolue et dont le prestige est bien supérieur à celui de toute autre école que l'on pourrait mettre à sa place.

A la suite d'une série de démarches faites auprès du Ministre de l'Instruction Publique et de l'Inspecteur Général chargé du rapport sur notre collège, il fut décidé : 1) que ce dernier serait maintenu définitivement en ce qui concerne le premier cycle, c'est-à-dire pour les classes jusqu'à la troisième ; 2) qu'en ce qui concerne le deuxième cycle (classes de deuxième et de première) qui ne comportait ces dernières années qu'un nombre

© VILLE DE SISTERON

infime d'élèves, il serait maintenu pendant une période de cinq ans à titre d'essai, et qu'au bout de ces cinq ans, si les efforts de dirigeants de l'établissement avaient été assez heureux pour recruter un nombre raisonnable d'élèves, le deuxième cycle serait à son tour définitivement conservé.

Nous pouvons dire aujourd'hui que tout danger est écarté, même en ce qui concerne le second cycle de notre établissement secondaire, sous l'active direction de M. Brun, notre très distingué principal, qui continue avec l'éclat l'œuvre de son prédécesseur, M. Grenet, nos classes de deuxième et de première comprennent déjà 17 élèves au trois ou quatre comme les années précédentes.

Quant à notre école supérieure qui est la plus prospère de tous les établissements similaires du département et même de la région, on sait avec quel succès sa directrice et ses professeurs ont poursuivi leur œuvre de recrutement et de préparation pour les élèves aux différents examens ou carrières féminines. L'excellente gestion de la ville, en ce qui concerne l'internat, est également pour beaucoup dans la prospérité de cet établissement. Une fantaisie administrative menaça récemment ce régime de gestion municipale. Tous nos élus et, à leur tête, M. Anglès, protestèrent énergiquement et l'administration dut renoncer à son projet inopportun. Il est en effet préférable pour les élèves que la ville de Sisteron, particulièrement intéressée à la prospérité de son école supérieure, gère elle-même l'internat des jeunes filles. Aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour ne pas toucher au statu quo.

Les Lignes d'Autobus

Sous l'impulsion de la commission des routes au Conseil général, dont faisait partie M. Anglès, des sacrifices importants furent consentis par l'assemblée départementale en vue de la création de nouvelles lignes d'autobus.

Le réseau créé porta principalement sur deux parties du département, la région de Manosque et celle de Sisteron. Nous pouvons dire que c'est de beaucoup notre région qui fut la mieux partagée. Sisteron est devenu le point de croisement d'un véritable réseau routier d'autobus : Banon Sisteron, Sisteron La Motte Turriers, Sisteron St-Vincent Séderon, et des communications rapides sont à l'heure actuelle assurées dans toute la région. Notre ville est en fait la gare automobile du département au croisement de nombreuses lignes qui nous amènent les visiteurs aux jours de foire et de marché, et un important volume de transactions.

Le Canal de Ventavon

On sait ce qu'est le canal de Ventavon dont il a été tant parlé dans notre région depuis quarante ans.

Une loi de 1881 avait accordé un crédit de 2.400.000 francs pour construire un canal de Valserre (Hautes-Alpes) à Sisteron sur une longueur de 44 kilomètres. Par suite d'une erreur colossale commise par les ingénieurs chargés de l'élaboration du projet, les crédits étaient épuisés au quatorzième kilomètre, et le canal resta depuis ce temps inachevé. Le total de la dépense à faire pour terminer le canal sur tout son tracé était évalué encore à six millions, c'est-à-dire à un chiffre prohibitif.

En 1913, M. Joly, alors député de Sisteron, obtint que l'admininistration élaborat un nouveau projet dans lequel toute une partie de l'ancien tracé étant abandonné et où l'élévation de l'eau se faisant par pompage vers Beynon, un canal en quelque sorte nouveau serait commencé à Ventavon pour s'achever à Sisteron après avoir arrosé les communes d'Upaix, le Poët et Mison. Le coût de ce projet n'était plus que de 1 700 000 francs. M. Joly demanda au gouvernement d'ouvrir les crédits nécessaires mais il se heurta à cette époque à une opposition irréductible et il échoua à obtenir des crédits.

En 1919, après de longues et laborieuses négociations, M. Anglès obtint du gouvernement le dépôt d'un projet de loi ouvrant un crédit de trois millions (nécessaires en raison de l'augmentation des prix) pour réaliser le canal sur les bases du projet nouveau Les crédits furent votés le 24 août 1919 par la Chambre et le Sénat et firent l'objet d'une loi.

Au cours de l'achèvement des études sur le terrain pour la mise en adjudication des travaux du projet pendant l'année 1920, les prix montèrent encore et, en 1921, il apparut que la somme totale nécessaire pour réaliser le canal de Ventavon serait d'environ 4 millions.

Entre temps, M. Anglès avait négocié avec la Compagnie Alais Camargue, avec l'appui du ministre de l'Agriculture. Il avait été entendu que celle-ci souscrirait cent hectares à l'arrosage afin d'aider le budget du syndicat et que, d'autre part, elle fournirait *gratuitement* l'énergie nécessaire à l'élévation de l'eau au point de pompage. Cette obligation représentait pour la Compagnie un capital d'environ un million qui formait sa contribution à la réalisation du canal de Ventavon, à l'occasion de l'octroi de la concession des eaux de la Durance sur le même parcours.

Mais bien que ce sacrifice put permettre l'équilibre du budget des arrosants, il ne diminuait en rien le dépassement de crédits en ce qui concerne les frais de construction du canal. Les arrosants se déclarant hors d'état de prendre cette partie des dépenses à leur charge, la situation semblait sans issue, lorsqu'intervinrent les nouvelles négociations avec la compagnie Alais Camargue relativement au report de la chute projetée au Poët En même temps que nos représentants obtenaient pour la ville l'annuité de 30 000 francs indiquée ci-dessus, ils obtenaient aussi que la Compagnie Alais Camargue fit un arrangement avec l'E. E. L. M. pour que la force nécessaire aux stations de pompage fut fournie par l'usine de Beynon. Cette solution économisait une ligne de transport de force de Sisteron jusqu'au delà du Poët et réduisait de 400.000 francs le coût de la construction du canal. En même temps, les conseils généraux du département étaient saisis de la question et, sur l'ititiative de M. Honnorat, président du Conseil Général, malgré l'opposition acharnée des communistes appuyés assez étrangement par quelques autres conseillers généraux, une somme de 300.000 frs fut votée et à Digne autant à Gap.

Les frais de l'opération qui ne resortaient plus qu'à 3 600 000 francs, étaient enfin couverts et le canal allait pouvoir se réaliser. L'affaire a dû être soumise à nouveau au Conseil d'Etat en vue de la déclaration d'utilité publique, et dès que cette formalité aura été accomplie, les travaux pourront être mis en adiudication.

Malgré les difficultés énormes et sans cesse renouvelées, résultant des circonstances de guerre, en ce qui concerne ce projet d'un si grand intérêt pour notre pays, l'opiniatreté et le dévouement de notre député ont triomphé de tous les obstacles. Quels que soient les résultats, nous devons lui savoir gré d'avoir mené si près du but une question d'intérêt vital pour Sisteron.

MISON

Outre le canal de Ventavon qui intéresse particulièrement cette commune, M. Anglès s'est occupé activement des grandes questions qui concernent les agglomérations de Mison.

Une adduction d'eau qui est la fortune du pays a été réalisée aux Armands grâce à une subvention de 33 750 francs que M Anglès a obtenue en 1921.

Dans le réseau téléphonique créé en 1920, M Anglès réussit à faire comprendre Mison, bien que la demande de cette commune fût tardive. De plus, bien que Mison n'eût été inscrit que pour une seule cabine et par conséquent une seule ligne, notre député réussit par une intervention énergique à la session du Conseil Général à obtenir que les trois agglomérations de la Silve, Mison et les Armands fussent comprises chacune pour une cabine et une ligne particulière comme s'il s'agissait de trois communes

A noter encore diverses interventions de M. Anglès relatives à la halte projetée de la Silve, et à la réparation de la route nationale entre les Armands et Sisteron

ST-GENIEZ, AUTHON, MEZIEN, FEISSAL

Pour ce qui concerne la commune de Saint-Geniez, celle-ci a bénéficie des interventions de M. Anglès au sujet du ravitaillement pendant la guerre ainsi que des secours pour les agriculteurs victimes de la grêle.

A noter également l'action énergique de notre représentant en faveur du rétablissement du courrier en voiture.

Malgré la résistance de la direction locale des Postes et Télégraphes, la subvention allouée pour le courrier en bicyclette fut augmentée d'une somme suffisante pour qu'avec les sacrifices consentis par les communes intéressées, un service hippomobile put être établi. Seule, jusqu'à ce jour, la pénurie d'entrepreneurs a retardé la réalisation de ce projet, malgré l'augmentation de subvention et l'autorisation de rétablissement du courrier en voiture officiellement accordée par M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes.

A noter la subvention accordée pour la réparation du chemin de G. C. entre Saint-Geniez et Authon au quartier de Malpas et entre Saint-Geniez et Sisteron au quartier d'Aco de Catin. Le transport de la baryte ayant récemment endommagé grave ment la route départementale ainsi que les chemins vicinaux de Mézien et de Naux, M. Anglès vient d'intervenir à nouveau pour que l'administration fasse diligence afin d'assurer la remise en état, moyennant une contribution équitable de l'entrepreneur auteur des dégâts et ainsi qu'avec le concours du département et de l'Etat.

En ce qui concerne Authon, les efforts de M. Anglès ont abouti à l'installation d'un bureau téléphonique dans cette commune. D'autre part, le projet d'achèvement du chemin de G. C. entre Authon et Mélan est à l'heure actuelle à l'étude. C'est une œuvre de longue haleine qui est maintenant en bonne voie.

La petite commune de Feissal, malgré qu'elle soit aujourd'hui à peu près dépeuplée, a été elle-même l'objet de la sollicitude de notre représentant qui, pendant la guerre, lui a fait prêter le concours de l'administration pour rétablir les communications interrompues avec Lambert, et qui a fait doter l'école publique de cette commune du matériel indispensable d'enseignement. Il a, en outre, fait rétablir le poste d'institutrice un moment supprimé. Autant, en effet, il est inutile d'entretenir dans chaque commune des classes multiples ayant chacune cinq ou six élèves seulement, autant il parait indispensable de sauvegarder le principe d'une école primaire dans chaque localité. Tant que le gouvernement ne mettra pas à la disposition des pères de famille, dans les communes dépeuplées, des bourses examen leur permettant d'envoyer leurs enfants aux classes élémentaires des collèges, il doit à ces enfants, si peu nombreux soient-ils, l'enseignement primaire gratuit.

ENTREPIERRES VILHOSC et SAINT-SYMPHORIEN

Un projet pour la réfection du chemin de grande communication n° 17 annexe de Sisteron à Entrepierres par la Baume a été dressé sur les instances de MM. Thélène et Anglès. Il sera prêt à être subventionné à la prochaine session du Conseil Général.

A Vilhoc, M. Anglès a fait améliorer les communications par la rectification du chemin de G. C. n° 17 et la réparation des deux ponts sur ce chemin.

A St-Symphorien, l'école publique a été rouverte comme à Feissal sur les instances de M. Anglès.

Le Concurrent de M. Anglès

Un jeune avocat de Marseille, M. Jourdan, se présente au Conseil Général contre M. Anglès.

M. Jourdan bien qu'il se réclame de certaines attaches de famille dans la région, est

© VILLE DE SISTERON

un inconnu à Sisteron et ignore à peu près tout des grandes questions d'intérêt local actuellement en suspens.

Il paraît chercher surtout un mandat politique. Il se présenta déjà il y a deux ans dans le Vaucluse contre un radical-socialiste et faillit assurer ainsi l'élection du candidat communiste.

Il semble que peu lui importe où il sera élu, pourvu qu'il fasse de la politique. Et les intérêts généraux à défendre devant l'assemblée départementale paraissent être le cadet de ses soucis. Le voici faisant de l'agitation dans les Basses-Alpes après en avoir fait dans le Vaucluse.

Au fait pourquoi ce Marseillais ne se présente-t-il pas dans les Bouches-du Rhône ? Et notre département sera-t-il toujours le rendez-vous des battus du grand département voisin ? Avec Baron, battu par Brisson à Marseille et Michel battu à Arles, M Jourdan, fait le troisième dans l'association des Marseillais que le suffrage universel n'a pas voulu chez eux.

Et dimanche il sera démontré qu'on n'en veut pas davantage chez nous.

LOGIQUE

Voilà M. Henri Michel et M. Charles Baron qui s'unissent paraît-il pour soutenir un candidat exotique au Conseil Général de Sisteron.

Beau patronage pour leur protégé. Voilà qui nous éclaire tout de suite sur la droiture et la netteté de son programme politique.

Pense-t-il comme Baron que Poincaré est l'auteur responsable de la guerre ou comme Henri Michel Poincaré a bien mérité de la Patrie ?

Veut-il comme Henri Michel trois ans de caserne ou comme Baron pas un sou, pas un homme, pas un jour de service pour la défense nationale « capitaliste »

Est-il comme Henri Michel partisan de la taxe sur le chiffre d'affaires et de l'équilibre du budget ou au contraire hostile au vote de toute recette pour l'Etat bourgeois, comme Baron.

En ce qui concerne ses patrons, aucune pitrerie ne doit étonner de la part de M. Baron, qui n'a jamais eu aucune conviction politique. Mais quant à Henri Michel, il faut qu'il soit tombé bien bas pour mettre sa main, lui qui fit profession naguère d'un patriotisme outrancier, dans celle de l'homme qui dénonce la politique d' « impérialisme », du Gouvernement français et le traité de Versailles comme trop dur « au vaincu ».

Les Bas-Alpins sauront maintenant jusqu'à quel point il faut voir un homme d'ordre et de légalité dans le politicien qui s'allie pour de misérables fins électorales avec le partisan de la Révolution sociale, de l'expropriation générale, de la suppression du Parlement et de la dictature du prolétariat.

Une Economie à faire

Pourquoi M. Henri Michel est contre les décrets-lois

On dit que le gouvernement va supprimer non seulement tous les consuls à l'étranger mais aussi l'inutile et coûteux Conseil supérieur des Colonies.

Or, M. Henri Michel fait partie de cette assemblée, exerçant ainsi une douce sinécure (20.000 francs par an) comme délégué du.....Dahomey.

M. Michel, tout en dénonçant l'an dernier périodiquement la politique du Bloc National, ne craignait pas d'émarger à son budget comme commissaire à l'Exposition coloniale de Marseille (30.000 frs. par an.) il sollicita même à ce propos du cabinet Poincaré la Légion d'Honneur et l'obtint.

Nous comprenons pourquoi M. Henri Michel est hostile aux décrêts tendant à réaliser des économies par des suppressions d'emplois.

Et nous, nous disons : plus de fonctionnaires inutiles à aucun degré de la hiérarchie civile ou militaire, plus de sous-préfets, plus de tribunaux superflus, plus de délégués au Conseil supérieur des Colonies, politiciens ignorant tout des pays qu'ils sont censé représenter.

Le contribuable bas-alpin a le droit de savoir qu'on ne gaspille pas son argent.

Une réunion publique à Sisteron.

Les adversaires de M. Anglès avaient organisé mercredi une mobilisation générale de leurs forces en vue d'une réunion publique donnée par leur candidat.

MM. Henri Michel ancien sénateur, Charles Baron député, Camille Raymond conseiller général de Volonne accompagnés de nombreux électeurs étrangers au canton étaient venus pour appuyer M. Jourdan.

Après un exposé de programme assez vague de la part de M. Jourdan, qui critiqua surtout la politique suivie par le gouvernement en matière de réparations et réclama la réduction de la durée du service militaire à trois mois, M. Anglès prit la parole.

Il demanda à M. Jourdan de préciser son programme et de se prononcer catégoriquement entre les deux politiques contraries pratiquées par ses patrons politiques M. Henri Michel et M. Baron. Il rappela les votes de M Henri Michel en faveur de tous les gouvernements du Bloc National, pour la loi de trois ans, pour l'impôt sur le chiffre d'affaires, et ses articles en faveur d'une politique d'exécution envers l'Allemagne. Alors qu'au contraire M. Baron s'est prononcé contre toute idée de défense nationale, contre tous les impôts quels qu'ils soient, pour la révolution et la dictature du prolétariat.

M. Henri Michel fort embarrassé, essaya de répondre en lançant contre M. Anglès de mesquines attaques personnelles. Et M. Baron assena le pavé de l'ours à son associé affirmant ses convictions communistes et en tentant de prouver que l'auteur responsable de la guerre, c'est M. Poincaré, qui pour M. Henri Michel a « bien mérité de la Patrie ».

Mauvaise soirée pour la honteuse alliance des révolutionnaires et de certains radicaux-socialistes en vue de fins purement électorales.

Un ordre du jour présenté à la fin de la séance en faveur de la candidature Jourdan recueillit péniblement 15 voix, au moment où tout le monde s'en allait.

Les électeurs de Sisteron répondront dimanche. Leur verdict est connu d'avance : il marquera l'effondrement de la caricature du bloc des gauches présentée par les adversaires de M. Anglès.

Chronique Locale

SISTERON

CONSEIL MUNICIPAL
ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni mardi soir pour procéder à l'élection du Maire. Tous les conseillers municipaux étaient présents.

M. Paret premier adjoint a ouvert la séance et installé dans leurs fonctions MM. Ravoux Edouard et Pierrisnard Augustin récemment élus conseillers municipaux.

M. Meynier Louis, doyen d'âge prend ensuite la présidence et il est procédé à l'élection du Maire. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants : Votants, 23 ; M. Paret Emile, 20 voix ; M. Ravoux Edouard 1 ; bulletins blancs, 2.

M Paret Emile est proclamé maire de Sisteron et prend place au fauteuil.

Il est ensuite procédé à l'élection du 1er adjoint en remplacement de M. Paret, élu maire. M. Ravoux Edouard, négociant est élu 1e adjoint par 20 voix.

Le Conseil approuve ensuite la nomination en qualité d'économe suppléante à l'école primaire supérieure de Mlle Colombon Rose, pendant l'absence de Mme Duffet, en congé pour raison de santé.

Après avoir liquidé quelques affaires de peu d'importance, le Conseil sur la proposition de M. le Maire, émet un vœu de protestation énergique contre les actes de sabotage commis actuellement à l'usine de cyanamide où un matériel électrique, complètement neuf tel que transformateurs, compteurs, etc... d'une valeur de près d'un million est brisé à coups de marteaux et vendu comme vieille ferraille. Il demande qu'une enquête sérieuse soit ordonnée et que les coupables de ce gaspillage du bien public soient rigoureusement poursuivis.

BAL DU 16 MARS

C'est demain dimanche, à l'Eldorado, que le Comité des fêtes donnera son 3m grand bal paré et masqué.

Prix d'entrée : 2 francs par personne.

MUSIQUE

Nous apprenons avec plaisir que notre chef M. Bombled vient d'être chargé de la réorganisation de la Musique de Laragne, nous lui souhaitons ainsi qu'à la nouvelle société nos meilleurs vœux de réussite.

Elections Complémentaires

L'élection de deux conseillers municipaux a donné les résultats suivants : votants, 475 ; Ravoux Edouard, 393 voix ; Pierrisnard Augustin 388, tous deux ont été élus.

Les nouveaux conseillers municipaux adressent aux électeurs les remerciements suivants :

« Chers concitoyens, nous vous remercions vivement de la confiance que vous nous avez témoignée en votant pour nous. Nous tacherons d'en être dignes en travaillant de notre mieux pour la prospérité de Sisteron et à son embellissement.

Vive Sisteron ! Vive la République ! »

Pierrisnard Augustin, Ravoux Edouard.

BELLAFLAIRE

La Famille Oddou remercie ses parents, amis et connaissances des marques de sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion du décès de

Monsieur AUGUSTE ODDOU

leur fils et frère regretté.

A nos Lecteurs

En recommandant la Poudre Louis Legras à nos lecteurs atteints d'asthme, de catarrhe, de suites de bronchites, nous leur éviterons bien des souffrances. Cette merveilleuses Poudre, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément l'asthme, l'oppression, l'essoufflement, la toux des vieilles bronchites et guérit progressivement Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd. Henri-IV, Paris.

R. C, Seine 65463

MODES

Confections dames et hommes

A. BERGER

Place du Marché - **SISTERON**

Voir nos prix, Articles déclassés et fin de saison

Très joli choix de bas, chaussettes, chemiserie, articles de travail, etc.

Tous nos articles sont vendus aux anciens cours.

Etude de Me Guillaume BUES,
Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)
successeur de Me BOREL.

Vente de Fonds de Commerce

DEUXIEME AVIS

Suivant contrat reçu par Me **Buès** notaire à Sisteron, le vingt-neuf février mil-neuf-cent-vingt-quatre, Monsieur Lazare-Jean **Garcin**, limonadier, et Madame Noëlie **Maura** son épouse, demeurant ensemble à Sisteron,

Ont vendu à Monsieur François dit "Francis" **Jourdan**, mécanicien garagiste, et Madame Denise-Louise **Blanc**, son épouse, demeurant ensemble à Sisteron,

Le fonds de commerce de café et salle de spectacles, connu sous le nom de *Café Casino*, qu'ils exploitaient à Sisteron, rue de Provence.

Oppositions à peine de forclusion dans les quinze jours de la présente insertion, en l'étude de Me **Buès**, notaire, domicile élu.

Pour 2e et dernier avis :

G Buès.

AVIS. — Deux voitures de déménagement partiront vides de Sisteron le 21 Mars courant On prendrait frêt pour Marseille ou la région. Prix réduit : Ecrire à M. Malandroni, rue Châteauredon, 2, Marseille.

Etude de Me Guillaume Buès,
Notaire à **Sisteron** (Basses-Alpes)
Successeur de Me BOREL

ADJUDICATION
sur Licitation Volontaire

Le **Dimanche 30 mars** mil-neuf-vingt-quatre, à quatorze heures, à Sisteron, en l'étude et par le ministère de Me **Buès**, notaire à Sisteron, il sera procédé à l'adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné appartenant indivisément à Mademoiselle Perette **Villaret** demeurant à Marseille ; Monsieur François-Célestin **Moyne**, restaurateur, demeurant à Sisteron ; et Madame Marie-Joséphine **Moyne** épouse de M. Fortuné **Cornier** inspecteur du Crédit Lyonnais, demeurant ensemble à Lyon.

LOT UNIQUE

UNE PROPRIETE

en nature de **jardin** avec verger et bastidon, sise sur le territoire de la commune de Sisteron, quartier du Gand, confrontant au midi : Paulas ; et chemin de tous les autres côtés, paraissant cadastrée sous les numéros 41 p. - 41 p. de la section D, pour une contenance de 23 ares, 10 centiares.

Mise à prix : 6.000 francs

Pour tous renseignements, s'adresser à Me **Buès**, notaire.

LOCATION D'AUTOMOBILES
Garage BUES,
SISTERON **Téléphone 18.**

R. C. Sisteron N° 82.

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

FRANCIS JOURDAN

RUE DE PROVENCE - SISTERON

R. C. Sisteron N° 602. — Lincoln **Ford** Fordson — Téléphone 32.

VOITURES-CAMIONS-TRACTEURS

Nouveaux modèles 1924 et nouveaux prix

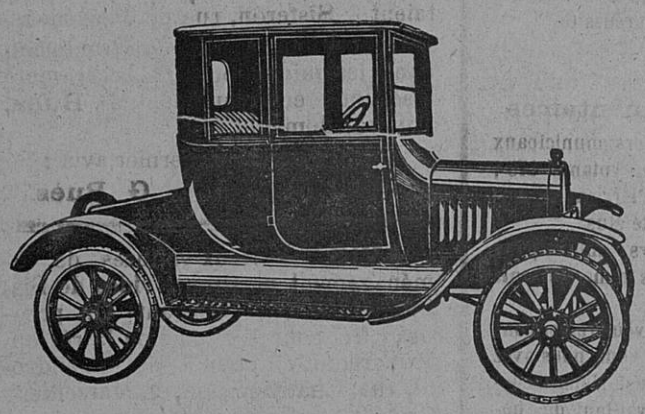

Conduite intérieure 2 places

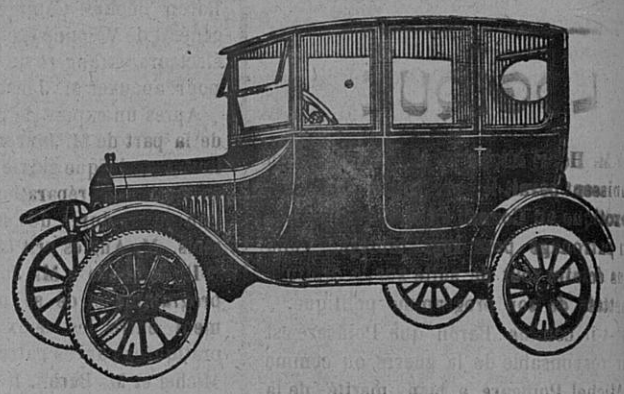

Conduite intérieure 4 places

FORD

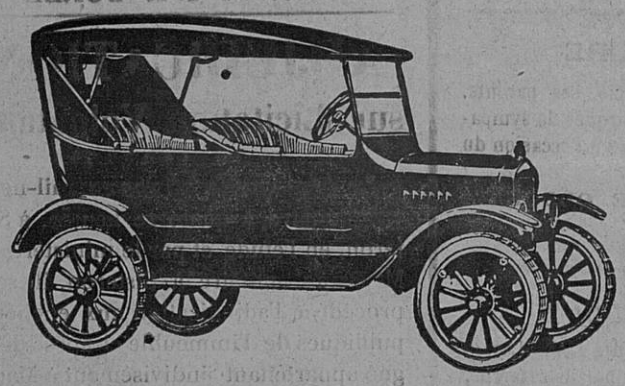

Torpédo 4 places

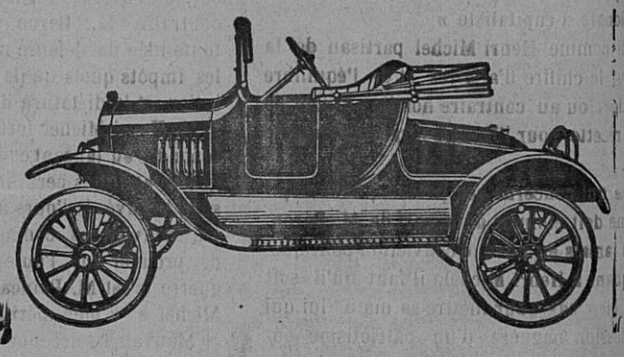

Torpédo 2 places

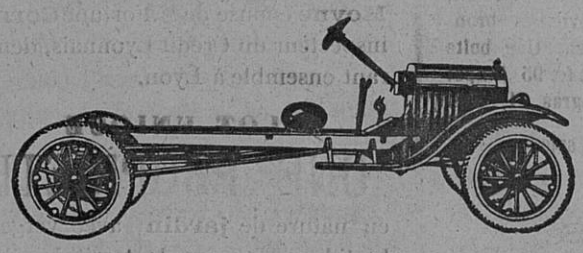

Chassis Camion

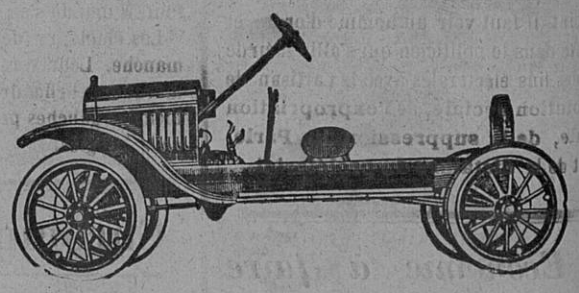

Chassis Camionnette

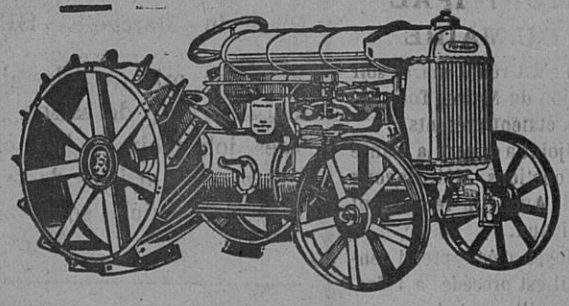

Tracteur 22 chevaux : 12.950 francs

La Voiture idéale, la Camionnette parfaite, le petit Camion de 1500 kilogs sont réalisés dans tous ces types de véhicules.

C'est la raison qui a fait que deux millions deux-cent-mille six-cent-quatre vingt-deux véhicules FORD ont été fabriqués et vendus pendant l'année 1923.

Le maximum de rendement au meilleur prix

DEMANDEZ LES RENSEIGNEMENTS A L'AGENT Francis JOURDAN.

© VILLE DE SISTERON